

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le neuf octobre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : _____

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

BRUSQ Frédéric (CCVAI) FAVREAU Gilles (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) représentée par MURON Marie-Christine (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) représentée par PRADIER Bruno (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) représentée par DAVAL Marius (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : Adhésion de la CCVAI au Réseau Compost Citoyen Auvergne-Rhône Alpes pour l'année 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants
Vu les statuts du Réseau Compost Citoyen Auvergne-Rhône-Alpes ;
Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes de promouvoir la prévention et la valorisation des biodéchets sur son territoire ;
Considérant que l'adhésion au Réseau Compost Citoyen Auvergne-Rhône-Alpes permettrait de bénéficier d'un accompagnement, d'outils techniques, de formations et d'un réseau d'échanges de bonnes pratiques ;
Considérant que le coût de l'adhésion annuelle pour l'année 2026 s'élève à 400 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

ARTICLE 1 : AUTORISE l'adhésion de la Communauté de Communes au Réseau Compost Citoyen Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2026 ;

ARTICLE 2 : APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 400 € ;

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur Le Président à signer tout document relatif à cette adhésion.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 09/10/2025

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 15.10.25
et de la publication le : 15.10.25
Le Président,*



Date de transmission de l'acte: 15/10/2025
Date de réception de l'AR: 15/10/2025
042-244200614-DE2025_0910_10-DE
A G E D I